

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 079-200041317-20220207-C__5_02_2022-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 janvier 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 07 février 2022

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PACTE FISCAL ET FINANCIER : PACT DE 3ÈME GÉNÉRATION

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI à Florent SIMMONET, Sophie BOUTRIT à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Lydie LARRIBAU à Christine HYPEAU, Sophia MARC à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU à Lydia ZANATTA, Lucy MOREAU à Christian BREMAUD, Richard PAILLOUX à Nadia JAUZELON, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Florence VILLES à Elmano MARTINS.

Titulaires absents :

Ségolène BARDET, Valérie BELY-VOLLAND, Sophie BROSSARD, Lucien-Jean LAHOUSSE, Elisabeth MAILLARD, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaire absente excusée :

Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Philippe TERRASSIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PACTE FISCAL ET FINANCIER : PACT DE 3ÈME GÉNÉRATION

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 13 décembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Le Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT 1 & 2) mis en œuvre pour couvrir la période 2016-2020 a rencontré un vif succès auprès des communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Ainsi, il est proposé de reconduire une nouvelle programmation du PACT pour la période 2022-2024 appelé **3^{ème} génération du PACT**.

L'ambition de ce nouveau PACT est de soutenir l'action du bloc communal au profit du mieux vivre pour tous en déclinaison des projets et stratégies opérationnelles communautaires dans le respect des initiatives et priorités communales. Le processus d'accompagnement (financier et technique) et de labellisation « PACT » permet de garantir la cohérence des programmes soutenus avec le Projet de Territoire.

Ce PACT s'organise selon 3 axes :

- **AXE 1** : Soutien aux Cœurs de Ville et cœurs de bourgs : *Aménagement urbain, requalification d'îlots immobiliers vacants, commerce, habitat, services à la population,*
- **AXE 2** : Transformation Ecologique et Energétique : *Eclairage public, mobilités douces, récupération d'eau de pluie, végétalisation, énergie renouvelable,*
- **AXE 3** : Ingénierie de projets.

Les principales modalités d'intervention sont définies dans le règlement joint.

Parmi celles-ci, il est souhaité prolonger et amplifier la dynamique relative au recours aux clauses d'insertion afin de favoriser l'accès à l'emploi. Aussi, les communes sont invitées à prendre contact avec les services de la CAN (sesduniortais@agglo-niort.fr / 05.49.78.91.36) afin d'examiner toutes les opportunités en terme d'insertion pour chaque projet sollicitant un soutien du présent PACT.

L'encouragement à la mutualisation de projets entre plusieurs communes est réaffirmé dans le présent PACT par la bonification de 20 % de la subvention allouée.

L'engagement financier de la Communauté d'Agglomération du Niortais est de 6 millions d'euros pour la période 2022-2024 répartis entre les communes selon quatre critères : la pression fiscale, l'effort social, le potentiel financier et le revenu moyen dans un objectif de solidarité.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de 3^{ème} génération du PACT 2022-2024 ;
- Approuve le règlement joint précisant les modalités de mise en œuvre du PACT ;
- Approuve les critères de solidarité pour le calcul des dotations communales ;
- Approuve la répartition des dotations communales 2022 - 2024.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 079-200041317-20220207-C__5_02_2022-DE